

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 153

présenté par
Mme Lorho

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« prolongeant les mesures de contrôle relatives au Covid-19 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'heure où l'épidémie poursuit sa décrue et où près de 75,6 % de la population française est vaccinée (au moins avec une dose), le terme de « vigilance » n'apparaît pas adapté à la réalité de la situation.

L'objet de ce texte est de perpétuer par tous moyens l'usage d'un passe sanitaire destiné à convaincre les derniers réticents au vaccin. Il renforce également les mesures de contrôle relatives à son usage et les fraudes liées à celui-ci, ainsi que l'obligation vaccinale pour les personnels concernant.

Par mesure de sincérité à l'égard des Français, il est nécessaire de faire correspondre le titre du projet de loi à ce à quoi il correspond. C'est l'objet de cet amendement.